

Conditions Générales B2B - NovaSign

Article 1 – Généralités : Ces conditions générales sont destinées exclusivement aux professionnels et personnes morales. Toutes les commandes, devis, contrats conclus avec la société NovaSign sont soumis, sans exception, aux présentes conditions générales. Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de notre part peuvent modifier l'application des présentes conditions générales. NovaSign S.à.r.l. est une société à responsabilité limitée qui fournit des prestations dans le commerce dans la signalétique, les produits d'impressions, la papeterie, le marquage, la broderie, la découpe et de tous autres supports publicitaires, bornes, conteneur, enseignes, services et produits connexes (ci-après les « Services »). NovaSign fournit ces Services selon les conditions définies dans cette page (ci-après les « Conditions Générales »). Ces Conditions Générales régissent la vente de produits et de services entre NovaSign et vous (ci-après le « Client » ou « Vous », ensemble les « Parties »). Si ces Conditions Générales entrent en contradiction avec des conditions particulières négociées entre les Parties et faisant l'objet d'un accord écrit signé par elles; les conditions particulières prévaudront. Nos coordonnées de contacts sont les suivantes : NovaSign S.A.R.L., société à responsabilité limitée, 28, Route de Capellen, porte 2, étage 1, L-8279 HOLZEM (Luxembourg)- Enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg : B199405 - Capital social : 131.500.-€ Numéro de TVA : LU 28 30 50 03 - Tél. : +352 28 77 17 30 - Email : contact@novasign.lu - novasign.lu.

Article 2 – Confirmation de Commande : Le délai de fabrication compte après la réception de votre acompte. Les travaux sont précisés sur l'offre ou la confirmation de commande. Un envoi est systématiquement prévu, après accord du client, pour acceptation des deux parties. L'acceptation des travaux par le client se fait par le versement d'un acompte de 50%, ou signature de l'offre. Le fait que le client omette de signer l'offre ou la confirmation de commande ne peut en aucun cas être invoqué pour contester la réalisation des travaux par après. Nous nous réservons le droit de revoir le prix des offres en cas d'augmentation de prix des matières premières. Les offres sont valides pendant une période de 15 jours ou à date noté sur celle-ci. Le montant est toujours hors taxes, qui sont à charge du client. En cas d'annulation unilatérale d'une commande par le cocontractant, nous nous réservons le droit de conserver/maintenir l'acompte à titre d'indemnité de dédit. Tout travail produit, placé par nos soins ou non est dû dans son intégralité. Il incombe sur la seule et unique responsabilité du client de prendre les dispositions nécessaires pour vérifier la légalité ou dispositions privées sur le lieu du placement des produits, ou demande de placement commandé avant toute commande. Des frais d'urgence peuvent être appliqués, lorsque le délai est inférieur aux standards de 3 semaines, ou suivant les dossiers spécifiques.

Article 3 – Maquettes : Les maquettes, BPP et fichiers d'exécution destinés à la production sont fournis conformes et doivent être validés explicitement et entièrement par le client. La Sarl - NovaSign ne pourra être tenue responsable de fautes non signalées sur la maquette validée. Les travaux de modification ou d'adaptation de fichiers reçus non conformes peuvent donner lieu à des suppléments de facturation et des retards de production. Le contenu de ces travaux à reproduire reste de l'entière responsabilité du client et aucune réclamation par des tiers ne peut entraîner notre responsabilité ni mettre en cause l'exécution du contrat. En cas de retard du client dans la fourniture qui lui incombe la livraison est assurée aux mieux des possibilités de NovaSign. Les maquettes doivent être fournies dans un délai approuvé par la Sarl - NovaSign, au cas par cas. Le client nous communiquera toujours un double de son fichier ou document original. En cas de perte de ceux-ci, le client ne pourra les réclamer, ni nous réclamer un dédommagement. Toute épreuve sur matériel définitif sera facturée au client. Le client se doit de transmettre les photos de situation/éléments de pose avant la confirmation de commande. Toute demande ultérieure de modification pourra entraîner des frais supplémentaires qui feront l'objet d'un devis préalable. En cas de désaccord du client, soit l'acompte sera conservé à titre d'indemnité de dédit soit, si l'exécution a été entamée, l'intégralité du prix du contrat sera due sans aucune réduction. Sauf convention contraire, les créations graphiques réalisées par NovaSign sont l'entière propriété artistique et reste sa propriété exclusive, même si elles sont facturées et la reproduction en est formellement interdite.

Article 4 – Qualité de la reproduction : Les reproductions des fichiers peuvent présenter des lignes, des pointillés et des différences de couleurs de 5 à 10% en rapport avec le fichier transmis sans aucune réclamation possible. Et tout changement entraînera des frais supplémentaires à charge du client. Une tolérance de 5 à 10% en plus ou en moins sur le poids, métrique ou les quantités, selon le produit est à prévoir et ne permettra aucun recours.

Article 5 – Manquement : En cas de manquement quelconque du client à une ou plusieurs de ses obligations, NovaSign aura le droit de considérer le contrat comme résolu de plein droit et sans poursuite ou mise en demeure préalable, arrêtera l'exécution de la commande. Le prix du contrat sera alors intégralement dû. Si un manquement est imputable à NovaSign, la même faculté est réservée au client. En ce cas, NovaSign notifiera par recommandé l'estimation de la partie de l'entreprise réalisée. Faute de contestation dans les 8 jours, cette estimation sera considérée comme étant définitivement acceptée.

Article 6 - Retards de livraison : Les délais de livraison sont toujours indicatifs et n'obligent en rien NovaSign. Aucun retard ne peut donner lieu à une résolution de la convention ni à des dommages-intérêt. Toute modification de la commande peut entraîner une prorogation du délai de livraison.Aucune indemnité ne pourra être accordée en cas de non-respect de ces délais et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès et écrit donné par NovaSign. En cas de livraison partielle de la commande; NovaSign pourra procéder à une facturation partielle des produits disponibles.

Article 7 – Reprise marchandises : Sauf accord préalable, les frais d'entreposage et de conservation d'une commande sont à charge du client, si celui-ci n'est pas venu rechercher sa marchandise dans les 8 jours ouvrables suite à un avertissement écrit de la mise en disposition. Un montant forfaitaire minimum de 50 € HTVA/mois sera appliqué.

Article 8 – Pose dans nos locaux : Les productions de NovaSign seront remis au client, assortis de conseils d'utilisation. De ce fait, la responsabilité de NovaSign ne pourra donc en aucun cas être engagée quant aux anomalies pouvant survenir. Dès la prise en charge par le client, le client dégage NovaSign de toute responsabilité généralement quelconque et notamment en cas de détérioration, de perte ou de vol de tout matériel lui appartenant. Le client dégage la responsabilité de NovaSign quant à la bonne adhérence sur un matériel transmis par lui. Concernant la pose, le support devra être présenté propre, sans traces de goudron, de rouille ou autres salissures fortes sur les zones de lettrage. Des frais de nettoyage pourront être demandés à charge du client.

Article 9 - Vente directe : Les productions réalisées par NovaSign seront remises au client, sans pose, ni service complémentaire.

Article 10 – Transport de marchandises : Les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport / les conditions de livraison.

Article 11 – Propriété : Toute marchandise restera la propriété de NovaSign tant que le paiement total n'aura pas été exécuté. En cas de pose chez le client, NovaSign se réserve le droit de reprendre sa marchandise non payée et aucune réclamation ne pourra être faite si la dépose entraîne des dégâts au matériel du client.

Article 12 – Pose chez le client : En cas de pose chez le client de quelque élément que ce soit, celui-ci aura prévu les nettoyages des supports ainsi que le décollage des anciens lettrages ou la dépose des anciens supports. Si ceux-ci sont à réaliser par NovaSign, le client dégage toute responsabilité quant aux détériorations dues aux UV, griffes et autres incidents de dépose. Des frais de dépose, de nettoyage et de produits seront à ajouter à la facture si cela n'a pas été prévu à la commande. Lors de la pose sur support qui est la propriété du client, celui-ci doit être présent ou être représenté pour désigner l'emplacement des poses exactes des lettrages, en son absence ou de son représentant, la personne représentant NovaSign prendra les initiatives voulues pour réaliser l'entreprise commandée sans possibilité de contestation ou recours ultérieur. Des suppléments pour interventions de nuit, ou hors de nos horaires sont possible, même après signature de l'offre, si cela est demandé par après.

Article 13 – Responsabilité d'affichage/d'édition, autorisations : Les obtentions pour les autorisations légales d'affichage (permis d'urbanisme et autres réglementations) ou d'édition restent de l'entière responsabilité du client.

Article 14 – Acceptation : Nos factures sont réputées définitivement acceptées sauf réclamation motivée envoyée par recommandé dans les 8 jours de l'envoi de celles-ci. Les plaintes peuvent uniquement donner lieu au remplacement des biens non conformes, sans aucune autre indemnité. Ce délai concerne les défauts apparents, la garantie légale pour les vices cachés reste applicable

Article 15 – Paiement : Sauf stipulation contraire, les factures de NovaSign sont payables au grand comptant (3 jours calendaires) sur le compte mentionné sur les factures. Le défaut de paiement d'une facture entraîne de plein droit l'éligibilité des factures non encore échues. En cas de pose sur des supports appartenant au client comme vitrines, panneaux ou véhicules, le solde du paiement sera remis à la personne déléguée par NovaSign en fin de travaux sauf accord préliminaire contraire. En cas de non-paiement, cette personne pourra enlever les lettrages posés précédemment. Des frais supplémentaires seront dus.

Article 16 – Référencement : Le client autorise NovaSign à citer son nom, son enseigne, son logo et à présenter les travaux réalisés pour ce dernier dans sa documentation commerciale, sa communication institutionnelle, ses sites Internet, ses boutiques et à l'occasion de salons et manifestations diverses en relation directe avec NovaSign . Il autorise également l'utilisation des données personnelles pour l'envoi d'informations légales ou changement de données.

Article 17 – Juridiction compétente : Les présentes Conditions générales sont soumises au droit luxembourgeois (à l'exception de ses dispositions concernant les conflits de loi), et l'application de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue. Si Vous êtes une personne morale ou un professionnel, Vous acceptez de soumettre les litiges occasionnés par la relation commerciale existante entre les Parties à la compétence exclusive des juridictions de la ville de Luxembourg.

Article 18 - Traitement des données : La souscription à une vente, un service ou un contrat est subordonnée à la collecte par la Société auprès du client de donnée à caractère personnel dont le traitement est nécessaire à l'exécution de la relation d'affaires ou d'obligations légales. Ces données pourront être traitées, enregistrées et archivées par NovaSign, voire communiquées à des tiers, dans le cadre de la réalisation d'un intérêt licite et légitime poursuivi par NovaSign ou par le tiers auquel les données sont communiquées, notamment la gestion du fichier de la clientèle, la gestion des contrats, du service à la clientèle, la gestion de la relation commerciale , la détection, la prévention et la lutte contre la fraude, les études statistiques, la gestion du contentieux et du recouvrement des créances, le règlement des prestations. Les données à caractère personnel communiquées par le Client pourront être utilisées par NovaSign à des fins de marketing direct (actions commerciales, publicités personnalisée, etc) en vue d'informer le Client à propos de ses activités, produits et services, sauf opposition de la personne concernée au traitement de ses données personnelles à des fins de profilage ou de prospection, conformément aux dispositions visées aux articles 21 et 22 du RGPD. NovaSign s'engage à et fait en sorte que les prestataires intermédiaires et les employés s'engagent à : - Ne traiter, ne transférer, ne modifier, n'amender ou n'altérer les données personnelles et ne divulguer ou n'autoriser la divulgation des données personnelles à des tiers que : 1. Sur instruction du client. 2. Dans les circonstances requises par la législation de l'Union Européenne ou du Grand-Duché de Luxembourg à laquelle nous sommes soumis - Prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que tous les employés et prestataires intermédiaires susceptibles d'avoir accès aux données personnelles 1. Soient informés de la nature confidentielle des données personnelles 2. Soient soumis aux engagements de confidentialité ou aux obligations professionnelles ou légales de confidentialité applicables à de telles données personnelles et à leur traitement. - Avertir sans délai le client dès qu'il y a connaissance d'une violation de la protection des données personnelles et apporter assistance au client, selon la nature du traitement et des informations à notre disposition et ainsi respecter ses obligations de notification, enquête, correction et remédiation d'une violation de données personnelles prévues par la législation sur la protection des données. - Coopérer, à la demande du client, dans la mesure raisonnable et nécessaire pour permettre à ce dernier de respecter les droits d'une personne concernée visées par la législation sur la protection des données. - Autoriser uniquement les prestataires intermédiaires ayant pris des mesures de protection des données personnelles à traiter des données personnelles. La durée de stockage des données sera pour une durée de 10 ans, voire au delà, pour les données nécessaires à d'éventuelles rééditions, mise à jour d'éléments fournis par NovaSign ou par le client. Le gestionnaire des données peut être contacté par mail ou via le site. **Le client peut exprimer son opposition au traitement à des fins de marketing direct par simple courrier électronique.**

Les conditions générales de vente sont téléchargeables directement sur le site internet : www.novasign.lu

Elles sont considérées comme valide dès signature d'un document, validation par mail d'une offre, production, Bon Pour Production, maquette ou versement d'acompte.